

# PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

## DES TROIS CONSEILS SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

En janvier 2012, les trois Conseils fédéraux émettaient une directive destinée aux établissements d'enseignement visant à rendre publics, les renseignements relatifs aux coûts indirects de la recherche et au *Programme des coûts indirects*. Ces renseignements doivent comporter une définition des coûts indirects, une présentation du programme fédéral, une description des dépenses effectuées ainsi que les retombées principales de ce programme pour notre établissement d'enseignement et de recherche.

### 1. Définition des coûts indirects

Les coûts indirects de la recherche renvoient aux frais de services généraux de l'Université, tels ceux relatifs à l'utilisation des infrastructures de recherche (ex. : frais d'électricité, de chauffage, de la téléphonie, de l'internet) destinées aux chercheurs, aux étudiants chercheurs ainsi qu'à leur personnel professionnel et technique. Ils concernent également les ressources documentaires électroniques ou autres disponibles dans les bibliothèques, le soutien du personnel du service des finances, de la direction de l'enseignement et de la recherche, etc.

### 2. Description du programme des coûts indirects et utilisation des fonds

Le [Programme de financement des coûts indirects](#) a été mis en place en 2003 dans le but de soutenir une partie des coûts indirects associés aux recherches subventionnées par le gouvernement fédéral et que l'ENAP doit assumer.

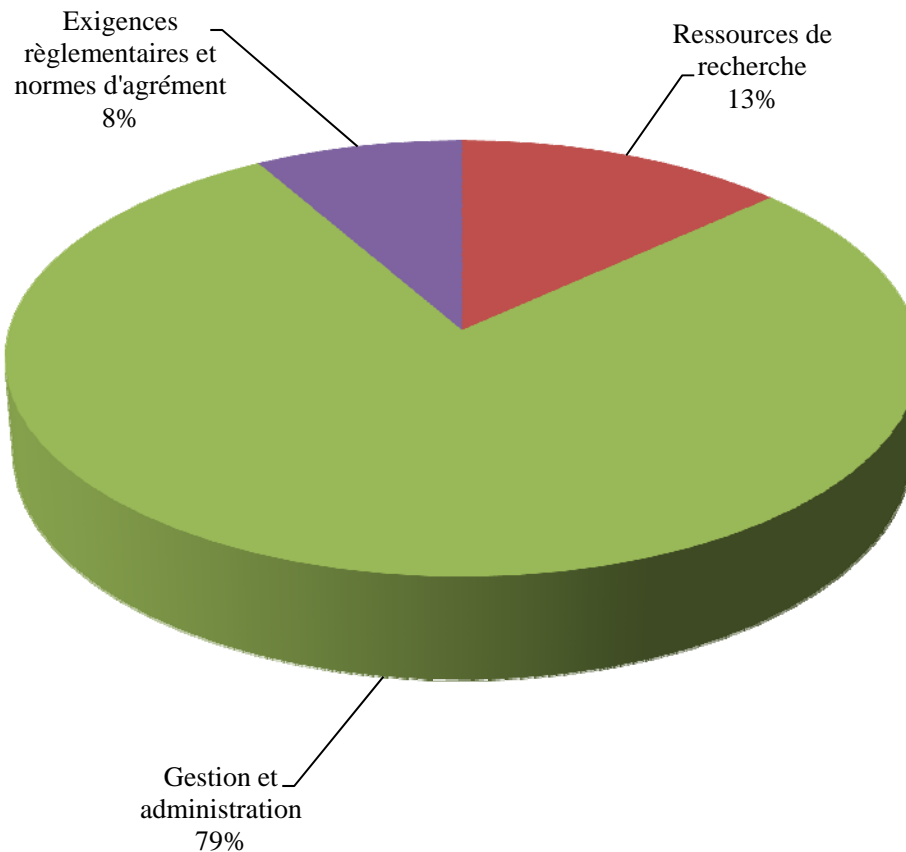
L'objectif de ce programme vise l'amélioration de la recherche au Canada ainsi que le développement de la capacité de recherche des établissements de petite taille. La réalisation de ces objectifs passe par le soutien de cinq catégories de dépenses :

1. Installations (ex. : espaces de recherche et bibliothèques) ;
2. Ressources (ex. : acquisitions et abonnement électroniques ou autres de la bibliothèque) ;
3. Gestion et administration (ex. : soutien administratif aux activités de recherche);
4. Exigences réglementaires et normes d'agrément (ex. : soutien aux activités du comité d'éthique de l'établissement) ;
5. Propriété intellectuelle (ex. : activités de transfert de connaissances non finançables par d'autres programmes fédéraux).

Parmi ces catégories, l'ENAP a identifié trois secteurs prioritaires, à savoir les ressources, la gestion et l'administration ainsi que les exigences réglementaires (soutien aux activités en éthique de la recherche).

Les dépenses effectuées dans ces trois catégories le sont conformément aux [dépenses admissibles et non admissibles](#) identifiées par le *Programme des coûts indirects*.

**Programme coûts indirects CRSH  
2011-2012  
Subvention totale : 176 079\$**



Ressources

L'ENAP consacre 13% (voir graphique) du financement de ce programme aux acquisitions et aux abonnements (volumes, périodiques et banques de données) pour ses bibliothèques de Québec et Montréal. Cette contribution financière du côté des ressources représente près de 10 % du budget initial consenti aux bibliothèques de l'ENAP par la direction de l'enseignement et de la recherche.

Gestion et administration

La plus grande partie du financement issu de ce programme a été investi dans le domaine 'gestion et administration' (soit 79% ; voir graphique). Pour l'ENAP, l'importance de ce programme est incontestable. Une ressource professionnelle assume la responsabilité du bureau de la recherche (soutien et développement de la recherche).

À cette ressource affectée à temps complet au volet 'recherche' à l'École se greffe celle d'une technicienne, qui consacre 30% de sa tâche au soutien administratif de la recherche.

*Exigences réglementaires et normes d'agrément*

Tout comme les autres établissements universitaires québécois et canadiens, notre établissement soutient financièrement les activités conduites par son CER. Sous ce rapport, 8% du budget du programme des coûts indirects est consacré à l'éthique de la recherche (voir graphique). À cela s'ajoute une partie du temps de travail de la ressource professionnelle senior (soit environ 10%) à l'éthique en recherche.

### **3. Retombées du programme**

En 2003, la mise en place de ce programme par le gouvernement fédéral a permis à l'ENAP d'embaucher un professionnel de recherche rattaché à la direction de l'enseignement et de la recherche. Aujourd'hui encore, le mandat de cette personne est le même : assurer le soutien et le développement de la recherche au sein de notre établissement universitaire. Sans l'existence de ce programme, l'ENAP ne serait pas en mesure de soutenir de la même façon ses chercheurs et étudiants chercheurs.

Plus concrètement encore, le programme des coûts indirects a joué le rôle de facilitateur dans l'obtention de trois chaires de recherche du Canada (deux en 2010, une en 2011). De même, il est important d'insister sur le fait que sans l'appui généré par ce programme, il aurait été plus difficile pour l'ENAP de se voir accréditer par les IRSC. Le temps nécessaire pour obtenir cette accréditation aurait donc pu se prolonger indûment. Les efforts importants (recherche documentaire, rédaction, échanges courriels, etc.) consentis par l'École afin d'obtenir son accréditation auprès de cet organisme subventionnaire ont été récompensés par la signature, en décembre 2009, du protocole d'entente. Nos professeurs spécialisés dans la recherche en santé ont, depuis lors, la possibilité de soumettre des demandes de financement aux IRSC à titre de chercheur principal.

*Impacts particuliers du Programme*

En 2008-2009, par exemple, notre établissement a dû réduire son enveloppe budgétaire destinée à ses bibliothèques de Québec et Montréal. Cette réduction a notamment été ressentie du côté des acquisitions et des abonnements (volumes, périodiques et banques de données). L'année suivante l'ENAP a fait le choix d'utiliser une portion de la subvention issue du Programme des coûts indirects afin de pallier une partie des coupures opérées l'année précédente. Notre établissement a ainsi pu maintenir la qualité des services offerts à la communauté de chercheurs et étudiants en injectant des fonds pour les acquisitions et abonnements.

### **Conclusion**

Ce programme joue un rôle primordial à l'ENAP. Sans lui, il est évident que le support à la recherche ne serait pas le même. Son apport est indéniable dans le maintien ainsi que dans la diversification des formes de soutien pouvant être consenties à notre communauté de chercheurs et d'étudiants chercheurs.